



**Procès-verbal Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial
de Wallis et Futuna en date du 06 septembre 2022.**

Ordre du jour :

Annexe 1

Présents :

Annexe 2

Madame Régine VIGIER, Vice-rectrice nouvellement affectée au vice-rectorat des îles Wallis et Futuna ouvre la séance à 10h07 en adressant ses salutations aux membres du comité. Le quorum étant atteint, le secrétariat de séance est assuré par Madame Oliva PAKAINA, gestionnaire administrative du service des ressources humaines pour l'administration. Avant de procéder au point de l'ordre du jour, Monsieur Pascal SCHROETTER, représentant du personnel SNES/FSU fait lecture d'une déclaration liminaire (Annexe 3).

1. Approbation du PV de la réunion du 22 mars 2022 (Annexe 4)

Sans aucune remarque, le PV du 22 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

2. Mission médecin de prévention

Madame Denise LIKAFIA, cheffe du service des ressources humaines dresse le bilan quantitatif des visites du médecin de prévention. Elle indique que le médecin de prévention a été prévenu tardivement de l'isolement obligatoire de 3 jours à effectuer à sa descente d'avion. En conséquence, les visites médicales pour 29 agents du lycée prévues le 12 et 13 juillet 2022 ont été annulées. Au total, il y a eu 23 visites, 18 à Wallis et 5 à Futuna dont 15 aptes et 8 agents aptes avec préconisation. Dans les préconisations il y a eu 6 avec aménagement de poste, 1 inapte au ménage mais apte pour la laverie et 1 qui doit consulter le psychiatre. Les avis ont été transmis aux chefs d'établissement avec une demande de suivi concernant les préconisations du médecin.

Madame Yasmina MALAU, élue du syndicat FO, exprime son inquiétude pour les agents du lycée qui ont été pénalisés. Elle indique qu'il y a un gros problème de santé au niveau des agents et que l'avis du médecin est nécessaire pour les demandes de remplacement. A cet effet, elle demande la possibilité de reprogrammer une autre mission pour les agents du lycée qui ont été pénalisés.

Mme LIKAFIA répond que le médecin de prévention organise lui-même sa mission en fonction de la demande des autres services et du nombre d'agents concernés. Elle ajoute que les agents du lycée qui n'ont pas eu de visites seront prioritaires lors de la prochaine mission du médecin qui pour l'heure actuelle n'est pas connue.

3. Pôle santé (Annexe 5)

➤ **Bilan infirmier**

Madame Virginie DEL-SIGNORE VILA, infirmière conseillère technique du vice-rectorat rappelle la circulaire n°2015-119 du 10 novembre 2015 concernant les missions des infirmiers diplômés d'Etat et résume les actions menées par un bilan infirmier sur :

- les postes et les missions dévolues à chacun ;
- la promotion de la santé ;
- les activités spécifiques ;
- les stocks de matériel ;
- les mesures sanitaires mises en place au niveau local ;
- la situation de la l'internat ;
- l'évolution des outils informatique au niveau santé.

4. Formation relative à l'hygiène, la santé et la sécurité (Annexe 6)

Monsieur Didier FOIMAPAFISI, nouvellement affecté comme COFPIC fait le point sur les formations actuelles relatives à l'hygiène, la santé et à la sécurité. Il indique que plusieurs stages n'ont pas pu se réaliser suite à la crise sanitaire du COVID-19. Par conséquent, il y a une forte probabilité que l'ensemble de ces stages soit reconduit pour 2023.

M. SCHROETTER exprime son mécontentement par rapport au plan académique de formation 2022. Il ne comprend pas que les stages n'aient pas pu se réaliser alors que le covid a touché le territoire qu'à partir de fin juin et que les formateurs sont des locaux. Celui-ci s'interroge sur la formation de prévention et secours civique qui est toujours en cours au mois de septembre alors qu'initialement il était prévu en avril.

Mme DEL-SIGNORE VILA répond qu'il s'agit des sessions de rattrapage sur les collèges de FINEMUI et VAIMOANA suite aux absences des élèves testés positifs ou qui ont eu la grippe A. Elle ajoute qu'il n'y a eu aucune inscription de la part des personnels (enseignants et ATSS) concernant cette formation mise à part une enseignante.

Monsieur Soakimi POLELEI, représentant FO réitère sa demande concernant une formation de PSC1 et SST pour les adjoints éducation.

Mme DEL-SIGNORE VILA indique que par anticipation la formation est inscrite au PAF 2023 et qu'il s'agit d'un recyclage et non d'une formation.

Mme MALAU demande une formation sur les travaux en hauteur pour les agents du lycée.

Mme la Vice-rectrice indique qu'une étude sera faite sur la mise en place d'une telle formation.

5. Orientation stratégique ministérielle (Annexe 7)

Mme la Vice-rectrice présente les orientations stratégiques ministérielles en matière de politique de prévention des risques professionnels dans les services et établissements relevant du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports au titre de 2022.

Mme la Vice-rectrice pose la question sur l'existence du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Madame Nadia ALLALI, principale du collège de VAIMOANA répond qu'au niveau des établissements le DUERP n'existe pas ni même un cahier de recueil de doléances et autres.

6. Sécurité dans les établissements (Annexe 8)

M. Litova SUVE, chef du service des bâtiments et constructions scolaires, dresse le bilan des travaux.

Mme MALAU relance la problématique des évacuations sanitaires au niveau des WC hommes.

Le chef du service des constructions scolaires répond que nous attendons les résultats du diagnostic de ces évacuations sanitaires réalisé par une entreprise locale.

M. SCHROETTER demande si le problème foncier au collège de Lano est toujours d'actualité et si une solution a été trouvée.

M. SUVE explique que la famille attend de faire une convention avec la préfecture.

M. Jean BOREL, conseiller technique du 2nd degré, ajoute que la préfecture a indiqué à la famille que cette convention doit être établie entre la famille, la mission et la chefferie.

En l'absence de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h40.

La Vice-rectrice,

Régine VIGIER


La secrétaire,


Olivā PAKAINA

Le co-secrétaire,


Pascal SCHROETTER